

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 1/9

Date d'impression : 11.08.2015 Numéro de version 1 Révision: 11.08.2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: JOKER 440 SYNTHETIC SPRAY
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation

Nettoyage, lubrification, anticorrosion

Uniquement pour manipulation adéquate.

- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

BUCHER AG LANGENTHAL MOTOREX-Schmiertechnik Bern-Zürich-Strasse 31 CH-4901 Langenthal Telefon +41 (0)62 919 75 75

· Représentatif unique en UE:

MOTOREX Deutschland AG, Bismarckstrasse 28, D-69198 Schriesheim

- · Service chargé des renseignements: msds @motorex.com
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre d'informations toxicologiques, CH-8028 Zurich info@toxi.ch

Tél. +41 (0)44 251 51 51 ou CH - numéro d'urgence 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS02

- · Mention d'avertissement Danger
- · Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

· Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

(suite page 2)

Page: 2/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.08.2015 Numéro de version 1 Révision: 11.08.2015

Nom du produit: JOKER 440 SYNTHETIC SPRAY

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Indications complémentaires:

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description:

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 64742-48-9 Numéro CE: 918-481-9 Reg.nr.: 01-2119463258-33	Hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, des cycloalcanes, des aromatiques <2% Asp. Tox. 1, H304	10-25%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Reg.nr.: 01-2119474691-32	♦ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	10-25%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane ♠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	2,5-7,5%
CAS: 85068-69-5 EINECS: 285-327-9	2-ethylhexanoic acid, compound with dodecylamine (1:1) Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	0,25-1%
	Fettalkoholpolyglykolether 2 - 5 EO ♦ Eye Dam. 1, H318; ♦ Aquatic Chronic 2, H411	0,25-1%
CAS: 68649-42-3 EINECS: 272-028-3	acide phosphorodithioïque, esters de O,O- dialkyles en C1-14, sels de zinc ♦ Eye Dam. 1, H318; ♦ Aquatic Chronic 2, H411	0,25-1%
CAS: 78-78-4 EINECS: 201-142-8 Reg.nr.: 01-2119475602-38	isopentane Flam. Liq. 1, H224; S Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H336	0,1-0,25%

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Page: 3/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.08.2015 Numéro de version 1 Révision: 11.08.2015

Nom du produit: JOKER 440 SYNTHETIC SPRAY

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: Enlever les résidus au savon et à l'eau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes. Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- · Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

(suite page 4)

Page: 4/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.08.2015 Numéro de version 1 Révision: 11.08.2015

Nom du produit: JOKER 440 SYNTHETIC SPRAY

(suite de la page 3)

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

- · Classe de stockage: 2 B
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

106-97-8 butane

VME Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)

Page : 5/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.08.2015 Numéro de version 1 Révision: 11.08.2015

Nom du produit: JOKER 440 SYNTHETIC SPRAY

· Protection des yeux:

(suite de la page 4)



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés phys	siques et chimiques	
	physiques et chimiques essentielles	
Indications générales		
Aspect: Forme:	Con liquiófió	
Couleur:	Gaz liquéfié incolore à jaune pêle	
Odeur:	De type solvanté	
Seuil olfactif:	Non déterminé.	
valeur du pH:	Non déterminé.	
Changement d'état		
Point de fusion:	Non déterminé.	
Point d'ébullition:	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.	
Point d'éclair	< -10 °C	
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.	
Température d'inflammation:	365 °C (DIN 51794)	
Température de décomposition:	Non déterminé.	
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.	
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, d mélanges explosifs vapeur-air peuvent former.	
Limites d'explosion:		
Inférieure:	1,5 Vol %	
Supérieure:	8,5 Vol %	
Pression de vapeur à 20 °C:	2100 hPa	
Densité à 20 °C:	0,772 g/cm³ (ASTM D 4052)	
Densité relative	Non déterminé.	
Densité de vapeur.	Non déterminé.	
Vitesse d'évaporation	Non applicable.	
Solubilité dans/miscibilité avec		
l'eau:	Pas ou peu miscible	
Coefficient de partage (n-octanol/ea	nu): Non déterminé.	
Viscosité:		
Dynamique:	Non déterminé.	
Cinématique:	<1 mm²/s @40 °C (DIN 51562-1)	
VOC (CE)	50,13 %	
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations important disponibles.	

Page: 6/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.08.2015 Numéro de version 1 Révision: 11.08.2015

Nom du produit: JOKER 440 SYNTHETIC SPRAY

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë
- · Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- . 12 1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Auto-classification selon VwVwS, 17.05.1999):

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

(suite page 7)

Page: 7/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.08.2015 Numéro de version 1 Révision: 11.08.2015

Nom du produit: JOKER 440 SYNTHETIC SPRAY

(suite de la page 6)

· 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

16 05 04* gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Conteneur vidangés peuvent contenir de vapeurs inflammables ou explosifs.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU
- · ADR, ADN, IMDG, IATA

UN1950

- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR/ADN

1950 AÉROSOLS

· IMDG

AEROSOLS

· IATA

AEROSOLS, flammable

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR/ADN



· Classe

2 5F Gaz.

· Étiquette



· IMDG, IATA

· Class

2.1

2.1

· Label

2.1

- 14.4 Groupe d'emballage
- · ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

- · 14.5 Dangers pour l'environnement:
- · Marine Pollutant:

Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre

par l'utilisateur

Attention: Gaz.

· Indice Kemler:

Λιι

(suite page 8)

Page: 8/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.08.2015 Numéro de version 1 Révision: 11.08.2015

Nom du produit: JOKER 440 SYNTHETIC SPRAY

(suite de la page 7) · No EMS: F-D,S-U · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au Non applicable. recueil IBC · Indications complémentaires de transport: · ADR/ADN · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels D · IMDG · Limited quantities (LQ) 11 · Excepted quantities (EQ) Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity UN1950, AÉROSOLS, 2.1 · "Règlement type" de l'ONU:

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · Service établissant la fiche technique: Abteilung Produktsicherheit
- · Acronymes et abréviations:

Flam. Gas 1: Flammable gases, Hazard Category 1

Flam. Aerosol 1: Flammable aerosols, Hazard Category 1

Press. Gas C: Gases under pressure: Compressed gas

Flam. Liq. 1: Flammable liquids, Hazard Category 1

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

(suite page 9)

Page : 9/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.08.2015 Numéro de version 1 Révision: 11.08.2015

Nom du produit: JOKER 440 SYNTHETIC SPRAY

(suite de la page 8)

Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1 Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2